

DEC132809DR05

Décision donnant délégation de signature à M. Damien DURVILLE et Mme Arézou MODARESSI pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR8579, intitulée «Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux».

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009, approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8579, intitulée «Laboratoire de mécanique des sols, structures et matériaux», dont le Directeur est Monsieur Hachmi BEN DHIA ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Damien DURVILLE, CR1, Chercheur, et à Mme Arézou MODARESSI, PU, Enseignant-Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La décision n° DEC100208DR05 du 14 avril 2010 est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Châtenay-Malabry, le 2 septembre 2013

Le directeur d'unité
Hachmi BEN DHIA

¹ Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 130 000 € HT au 01/01/2012